

# Compte rendu du conseil municipal du 14 février 2011

**Présents** : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Henriette DUPINET

**Excusé** : Christophe VILLEGGER

**Absente** : Hélène MAGRIT

**Secrétaire de séance** : Alexandre COLIN

## Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

## Carte communale :

Lors de la première réunion avec les services, il avait été envisagé de pouvoir mettre une zone U sur un secteur allant du Bourg aux Cerisiers, et Gattebourg, qui pourrait être aménagée de façon différée avec une étude en Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), et rectifier également quelques erreurs.

Dans le même temps, compte tenu des fouilles archéologiques prescrites, la communauté de communes a revu son projet de zone d'activité, afin que le dossier puisse aboutir plus rapidement.

Nous avons eu une nouvelle réunion de travail le 4 février, avec l'ADEME, la DDT, et le cabinet CEE. Les services de la DDT nous ont déconseillé d'envisager un projet d'aménagement d'une zone aussi vaste, en privilégiant la densification du Bourg. Au vu des terrains déjà constructibles non encore lotis, ils proposent plutôt d'encourager les propriétaires à vendre afin de valoriser ces terrains, et surtout les réseaux existants. Pour ce faire, ils nous inciteraient plutôt à taxer les terrains situés en zone U et non lotis. Les services sont fermement opposés à une extension de la zone U du Maubert, déjà jugée trop éparse.

Le conseil retient l'idée de densification du Bourg, mais n'envisage actuellement pas une taxation des terrains. Un aménagement de la zone des Cerisiers pourrait être mis à l'étude.

## Ventes de terrains :

Après la décision de transfert des biens de section, il est possible d'étudier les diverses demandes d'achat de terrains. Nous avons à ce jour plusieurs demandes :

- Mr et Mme HUTTON à Puyplat : une partie du chemin communal (entre les parcelles B 340 et A 54)
- Mr DIAS au Chablard : la parcelle située devant la maison (A 509)
- Mme LAVILLARD au Maubert: une partie de l'ancien bien de section situé devant la grange (C 361)
- Mr et Mme REIX au Maubert: une partie du terrain communal contigu à leurs parcelles (C 361)
- Mr AIELLO et Mme SCHARF à la Terrade: une partie du chemin communal (entre les parcelles C 521, 524, 531 et 532)

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de ces ventes aux conditions suivantes : Les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acheteurs, le prix de vente est fixé à 2 € le m<sup>2</sup> pour les terrains considérés comme terrains d'agrément (Le Maubert, Le Chablard), et 1 € le m<sup>2</sup> pour les terrains issus de chemins communaux. La commune prendra en charge le coût de l'enquête publique, la vente de ces terrains étant subordonnée au résultat de celle-ci.

## Classement de la voirie :

Après avoir enfin signé l'acte d'achat des parcelles C 1278 et C 1280 au Maubert, situées entre les deux parties de la VC 22, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer ces parcelles d'une superficie totale de 103 mètres carrés dans la voirie communale.

## Bilan énergie du SEHV :

Conformément à son engagement, le syndicat nous a remis il y a quelques jours le bilan énergie de la commune, ce qui apporte quelques commentaires, et aussi des pistes de travail pour l'avenir. Il laisse apparaître une consommation énergétique importante, notamment due au chauffage au fioul de la mairie et des logements. Des mesures seraient envisageables avec des travaux d'isolation et de ventilation, et une meilleure maîtrise de la répartition entre les logements et la mairie. Une étude de chaufferie bois est simulée, qui permettrait des économies substantielles, mais avec un investissement lourd.

Au niveau de l'éclairage public, le poste « Bourg », comportant les commandes du bourg, et du Liboueix nécessite une optimisation des heures d'éclairage.

## Travaux 2011 :

Divers travaux et investissements sont d'ores et déjà à prévoir, ou seront à inscrire au prochain budget :

Mur de Puymartin : Les travaux seront à exécuter en 2011, faute de quoi les subventions deviendraient caduques. Outre l'association Les chantiers Jacquaires, deux entreprises ont répondu au marché. Le conseil municipal décide à sept voix pour et une contre de retenir l'entreprise Bouchard, pour un montant de 21 651.19 € HT.

Travaux mairie - point lecture : Nous avons l'accord du conseil général pour les subventions au taux de 25%, la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux, qui remplace la DGE) n'est pas encore attribuée. Au niveau de la communauté de communes, pour le point lecture, nous pouvons bénéficier de 30% au titre des CDDI (contrats départementaux de développement intercommunaux), ainsi que de 50% des dépenses restant à notre charge dans le cadre du fonds de concours spécifique à cette action.

Le cout total des travaux mairie et bâtiments communaux s'élève à 18 328 € hors taxes. Nous avons également provisionné 1 000 € de mobilier. En outre, compte tenu des travaux du SEHV, l'isolation de la mairie paraît indispensable.

Cimetière, éco-points : La subvention du conseil général est également acquise, au taux de 40%. L'entreprise Viabiliser.com est retenue pour un montant de 7 613.25 € TTC pour les deux opérations.

Lotissement du Bourg : Comme évoqué l'année dernière, il est nécessaire d'étudier la création du lotissement dans le terrain communal à l'entrée sud du bourg. Mr Gehl avait fourni quelques esquisses. Il est maintenant nécessaire de choisir un maître d'œuvre qui fera un dossier technique, et assurera le suivi des travaux.

Marquage des parkings : Afin d'une part de nous mettre en conformité avec la PAVE, et d'autre part d'éviter le stationnement anarchique des véhicules, il est nécessaire d'envisager de marquer les parkings, notamment les places handicapées. L'entreprise PSR de Droux est retenue pour un montant de 932.28€

Numérisation du cimetière : L'entreprise Actium est retenue pour un montant de 3 500 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager l'ensemble de ces travaux.

Programme de voirie : Le maître d'œuvre du SYGESBAM a fait une proposition pour les routes du Cluzeau (fin), de Gattebourg et Masfrant. Pour la route de Gattebourg, nous pouvons prétendre à des aides dans le cadre des amendes de police. L'ADAC a également fourni une étude pour cette voie, et nous avons également demandé un devis à l'entreprise viabiliser.com pour effectuer ces travaux.

Assainissement de Charbonnières : La consultation pour le choix du maître d'œuvre sera à effectuer cette année, les travaux suivront probablement en 2012.

Eclairage public modification Bourg, extension Cerisiers : Suite à la demande d'habitants du Bourg, il a été demandé au SEHV un devis pour l'éclairage de la ruelle de la rue des acacias, ainsi que pour une extension des Cerisiers vers la station, ce afin de sécuriser le cheminement des enfants vers le point de ramassage scolaire.

La réalisation de ces travaux sera étudiée lors d'une prochaine séance.

### **Questions diverses :**

#### **Transfert des biens de section au domaine communal :**

Monsieur le Préfet, dans un arrêté du 30 décembre 2010 a transféré les biens de section au domaine communal. Les formalités d'enregistrement auprès des hypothèques sont en cours.

#### **Tournée de pays du 8 avril du Conseil Général :**

Vendredi 8 avril aura lieu à la salle polyvalente un spectacle de chansons Françaises proposé par le conseil général, et animé par François Buffaud. L'entrée est gratuite, la commune offrira le pot de l'amitié en fin de spectacle.

#### **Etang de Rouffignac :**

La date du samedi 2 avril est retenue pour l'ouverture de la pêche. Le prix des tickets est inchangé.

#### **Date du prochain conseil :**

Elle est fixée au mardi 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.